



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 décembre 2022

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20221209-D20220018710-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 11

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022.00187/2022 du 09/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la Salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 02 décembre 2022, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (30)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (1)

Mme Mariam SAID (Conseillère municipale)

Procuration : (11)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI, M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED, M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Anrif MOURDI, Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA, Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Zaïtouni ABDALLAH, M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Badrou RADJAB

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

OBJET :

Dénomination des voies restantes des localités de Mamoudzou et M'tsapéré.

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 23/12/2022 que la convocation avait été faite le 02/12/2022.

Le Maire.

Le Maire de la Commune
de Mamoudzou

Ambdilwahedou SOUMAILA



notamment les articles L121-29 et L2213-28;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police générale, doit dénommer et numéroter les rues, les places publiques, les voies communales et les chemins ruraux ouverts à la circulation publique en vertu des articles L121-29 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'à ce titre, il appartient à la commune d'installer les plaques indicatrices de rues, voies et habitations, ainsi que la numérotation ;

Considérant que l'existence d'une dénomination et d'une numérotation des voies et habitations permet l'exactitude de l'adresse des envois postaux et constitue ainsi un facteur déterminant de la qualité de la distribution postale ;

Considérant qu'avec la collaboration des usagers, des agents de La Poste, des agents de la mairie ainsi que la contribution des élus référents de chaque village des propositions ont été soumises ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de membres présents et représentés :

Article 1^{er}: De valider la dénomination des voies de localités de Mamoudzou et M'tsapéré annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

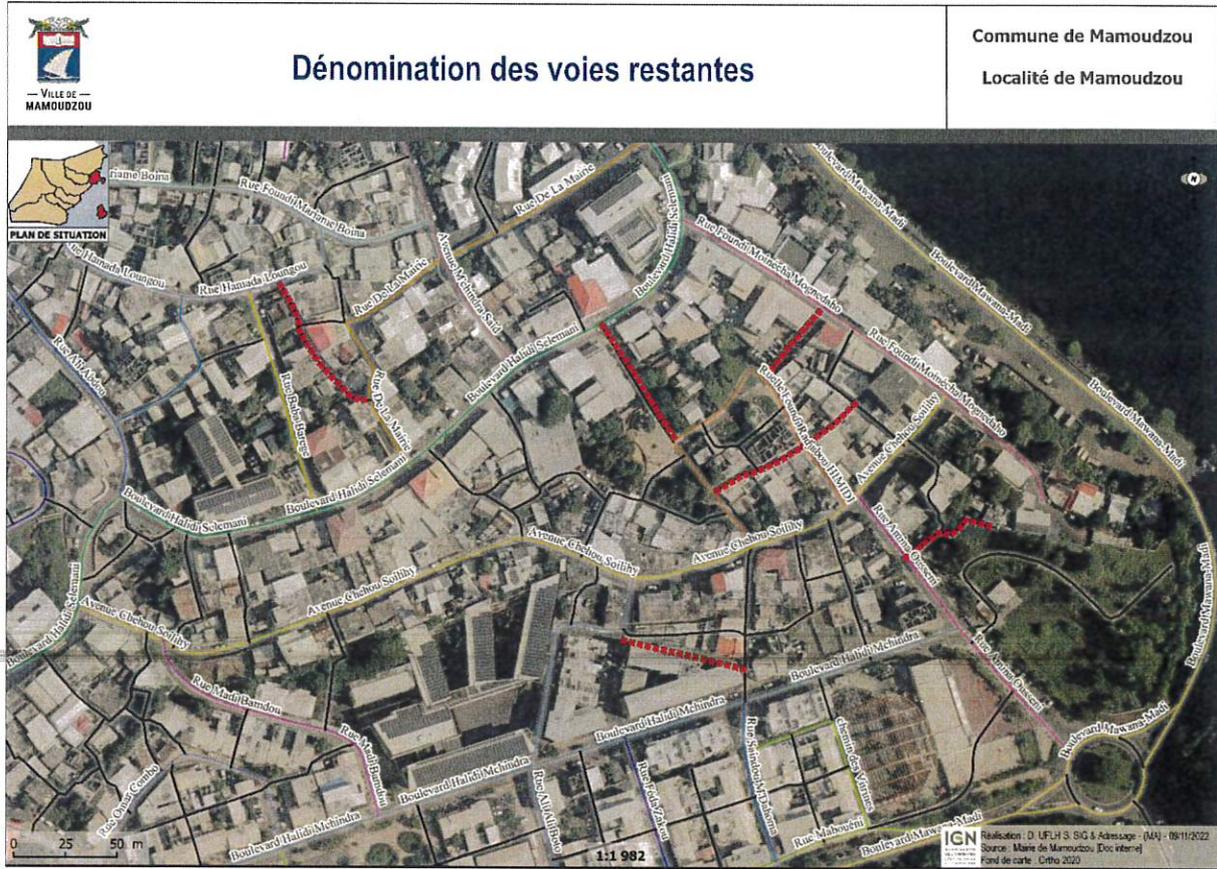
Fait à Mamoudzou, le 20/12/2022

Le Maire

The image shows a blue ink signature and an official stamp. The signature is written in blue ink and reads "Le Maire de la Commune de Mamoudzou" and "Ambdilwahedou SOUMAÏLA". The stamp is circular and contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "MAIRIE DE MAMOUZZOU (MAYOTTE)" at the bottom, and a central emblem. The signature is written over the stamp.

Annexe :

Dénomination des voies de Mamoudzou - Suite



	Propositions	Désignation du point d'origine et d'aboutissement de la rue (voie)	Ancienne Appellation	Décision du Conseil Municipal
1	Chemin Gémini	A partir de la rue Ali Ali Boto		
2	Escalier Prat	A partir du Boulevard Halidi Selemani		
3	Chemin Saindou Mdahoma	A partir de la rue Monecha Mognedaho		
4	Chemin Baboulhayri	A partir de la rue De la convalescence		
5	Chemin Sidi Mdéré	A partir de la rue Radjabou Himidi		
6	Escalier Ma Nadji	A partir de la rue Amina Ousseni		
7	Chemin Ma Mnémoi	A partir de la rue Ali Abdou		
8	Chemin Mbolé	A partir de la rue Ali Abdou		
9	Chemin Mnadzi Moja	A partir de la rue Hamada Loungou		
10	Chemin Ma Mzé	A partir de la rue Hamada Loungou		
11	Chemin Toumbou Farsi	A partir de la rue Ali Abdou		
12	Impasse Auguste	A partir de la rue Hamada Loungou		
13	Chemin Mariame Houmadi	A partir de la rue Hamada Loungou		
14	Chemin Tsiminday	A partir de la rue Hamada Loungou		
15	Chemin Monecha Mhadji	A partir de la rue Foundi Maramé Boina		
16	Chemin Colo Oihé	A partir de la rue Foundi Maramé Boina		
17	Chemin Ma Bacar Kala	A partir de la rue Hamada Loungou		
18	Chemin La cour Bé	A partir de la rue Hamada Loungou		
19	Chemin Abdou Radjabou	A partir du Boulevard Halidi Selemani		
20	Chemin Hariri Bint Omar	A partir du Boulevard Halidi Selemani		
21	Chemin Zanabou M'chindra	A partir de la rue Madi Bamdou		

Dénomination des voies de M'tsapéré – Suite



	Propositions	Désignation du point d'origine et d'aboutissement de la rue (voie)	Ancienne Appellation	Décision du Conseil Municipal
1	Impasse Toibibou Mvouna	A partir de la rue Madi Mché		
2	Chemin Saindou Soufiane	A partir de la rue Ousseni Combo		
3	Rue Génération Zalie	A partir de la rue Mariame Soufou		